Assurance chômage : le patronat bordélise délibérément les négociations

samedi 10 janvier 2026, par CGT educ’action

Les organisations syndicales demandent d’engager d’abord une négociation ciblée sur le recours de plus en plus abusif du patronat aux contrats courts, conformément aux engagements pris par le patronat lors de la signature de l’avenant « bonus-malus » au printemps dernier.

Le patronat bordélise délibérément les négociations

Par une lettre du Ministère du Travail, les organisations syndicales et patronales ont été invitées, le 29 novembre dernier, à rouvrir des négociations sur l’assurance chômage, avec pour objectif affiché de réaliser 400 millions d’euros d’économies par an, en remplacement de la lettre de cadrage du gouvernement Bayrou du 8 août, exigeant, elle, 4 milliards d’euros en année pleine.

Une première réunion s’était tenue à l’Unedic le 3 décembre, sans le MEDEF ni l’U2P, indisponibles au motif qu’il faudrait aller bien au-delà du mandat ministériel et viser au moins un milliard d’euros d’économies, quitte à s’assoir sur l’accord, pourtant signé par leurs organisations, s’appliquant jusqu’en 2028.

Les organisations syndicales demandent d’engager d’abord une négociation ciblée sur le recours de plus en plus abusif du patronat aux contrats courts, conformément aux engagements pris par le patronat lors de la signature de l’avenant « bonus-malus » au printemps dernier.

Les organisations patronales ont manifestement opté pour la stratégie de la tension, aux détriments des salarié·es précaires et privé·es d’emploi, du moins celles et ceux encore indemnisé·es par une assurance chômage déjà fortement dégradée par les réformes Macron et consort.

Lors de la deuxième réunion, tenue ce mercredi 7 janvier après-midi, le patronat, présent au complet, a annoncé vouloir une remise à plat générale de la convention assurance chômage. En effet le patronat cherche à remettre en question ou aggraver :

- Les conditions d'entrée dans le régime ;
- Le régime de sanctions des demandeurs d'emploi ;
- La durée et le niveau des indemnisations ;
- Le principe de revalorisation des allocations ;
- Le dispositif démission-reconversion ;
- La définition de l'offre raisonnable d'emploi (ORE, donc l'obligation d'accepter des emplois aux salaires très abaissés et dans des lieux très éloignés) ;
- Le niveau de salaire à partir duquel s'applique la dégressivité ;
- Les règles spécifiques des artistes et techniciens intermittents du spectacle et celles s'appliquant aux travailleurs frontaliers…

Alors que la négociation devait se limiter à deux thèmes, le recours aux contrats courts et la révision des ruptures conventionnelles, les trois organisations patronales annoncent vouloir renégocier (en un mois, et à la baisse !) la quasi-totalité des règles d'assurance chômage.

La CGT alerte tous les salarié·es concerné·es qui pourraient être exclu·es du droit aux allocations chômage ou s'en faire restreindre l'accès.

La CGT combattra toutes les tentatives de nouvelles baisses des droits et prévient gouvernement et patronat que celles-ci pourraient générer une grande colère dans le monde du travail !

Visuel : repris du site de la CGT.